Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20261016-2026_55-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

Présents *: Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTAIGNANT DE LEDINGHEN, Clotilde MORNET, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Jean-Marc GEOFFROY, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Nicolas BONNOT, Margaux LAVAL*

Absents *: Anita BLOT-GUEYE (pouvoir à Anne-Marie BEAUFEU), Yoann MIRIEL (excusé), Enora GUILCHER*

Secrétaire de séance *: Mme Anne-Marie BEAUFEU*

Nombre de conseillers :

- *En exercice : 15*
- *Etaient présents : 12*
- *Etaient absents : 3*
- *Nombre de pouvoirs : 1*
- *Nombre de votants : 13*

Convocation transmise et publiée le 08 octobre 2026.

DCM 2026.55 – Délégation du droit de préemption urbain pour les opérations relevant de la compétence développement économique à SAINT-MALO AGGLOMERATION pour la zone d'activité de Beaulieu

Vu le courrier de Saint-Malo agglomération du 30 juillet 2026
Vu la stratégie foncière adoptée par l'agglomération le 6 février 2025
Vu le code de l'urbanisme,

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie foncière, l'agglomération sollicite la délégation du droit de préemption urbain pour les opérations relevant de la compétence développement économique sur la zone d'activités de BEAULIEU.

Après rappel des prérogatives respectives entre la commune et l'agglomération notamment sur la compétence développement économique, le maire propose au conseil municipal d'accepter la demande de SAINT-MALO AGGLOMERATION.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Déléguer le droit de préemption urbain à Saint-Malo agglomération pour les opérations relevant de la compétence développement économique pour la zone d'activité de Beaulieu
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délégation

Le Maire — Le Secrétaire de séance

Pascal SIMON — Anne-Marie BEAUFEU